

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour (incendie), **séance du 4 novembre 2020**, tenue par visioconférence et sans public à **19h30** sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Deschailons-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	M. Jean-Louis Bélisle, maire
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	M. Eric Dupont, maire
Saint-Sylvère	M. Adrien Pellerin, maire

et tous formant quorum

N'est pas représentée :
Sainte-Françoise

Assistent également à cette séance :

M. Daniel Béliveau, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Sébastien Demers, directeur incendie par intérim
M. Guy Lemieux, préventionniste
Mme Élisabeth Bélanger, secrétaire-comptable

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

M. Mario Lyonnais souhaite la bienvenue à tous et Mme Élisabeth Bélanger prend les présences.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19h42 et est enregistrée.

3. SÉANCE SANS PUBLIC ET VISIOCONFÉRENCE

**RÉSOLUTION # 2020-11-194
séance sans public et visioconférence**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que cet état d'urgence a été prolongé successivement par les décrets # 222-2020, # 388-2020, # 418-2020, # 460-2020, # 478-2020, # 483-2020, # 501-2020, # 509-2020, # 531-2020, # 544-2020, # 572-2020, # 593-2020, # 630-2020, # 667-2020, # 690-2020, # 717-2020, # 807-2020, # 811-2020, # 814-2020, # 815-2020, # 818-2020, # 845-2020, # 895-2020, # 917-2020, # 925-2020, # 948-2020, # 965-2020, # 1000-2020, # 1023-2020 # 1051-2020, # 1094-2020 et # 1113-2020 jusqu'au 4 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permettait au conseil de siéger à huis clos et qui autorisait les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QUE cet arrêté a été modifié par l'arrêté 2020-029 (26 avril 2020) et qu'il se lit maintenant comme suit :

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

QUE lorsqu'un vote secret est requis, celui-ci puisse être tenu par tout moyen de communication convenu par toutes les personnes ayant droit de vote ou, à défaut, par tout moyen permettant, à la fois, de recueillir les votes de façon à ce qu'ils puissent être vérifiés subséquentement et de préserver le caractère secret du vote;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du personnel requis, que la présente séance soit tenue sans public (plutôt qu'à huis clos) et que les membres du conseil soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT QUE ce nouvel arrêté oblige la publication d'un verbatim, de l'enregistrement

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

audio, ou de l'enregistrement vidéo des délibérations;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et le personnel requis puissent y participer par voie de visioconférence.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'enregistrement de la visioconférence soit déposé sur le site Internet de la MRC pour la période d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 13.1 Rémunération préventionniste
- 13.2 Demande de M. Deulceux, compagnie média
- 13.3 Mise à feu à Sainte-Marie-de-Blandford

**RÉSOLUTION # 2020-11-195
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté ou tel qu'amendé en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
- 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 3. SÉANCE SANS PUBLIC ET VISIOCONFÉRENCE
- 4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020
- 6. CORRESPONDANCE
- 7. FINANCES – SSIRMRCB
 - 7.1 Liste des encaissements et déboursés
- 8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE
 - 8.1 Évacuation des écoles
 - 8.2 Suivi pour la collecte de fond pour les Grands Brulés
- 9. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM
 - 9.1 Suivi des interventions
 - 9.2 Balance à payer pour le mandat de diagnostic organisationnel
 - 9.3 Autorisation pour le prolongement de l'entente pour le camion DRAGO
 - 9.4 Communication radio
 - 9.5 Formation Ferme Médic
 - 9.6 Liste d'achat équipements divers
- 10. MUNICIPALITÉ DE MANSEAU – TOUR DE COMMUNICATION
- 11. SÉCURITÉ CIVILE
 - 11.1 Suivi du dossier
- 12. RESSOURCES HUMAINES
 - 12.1 Annulation de la soirée reconnaissance
 - 12.2 Reconnaissance DEP
- 13. AFFAIRES NOUVELLES
 - 13.1 Rémunération préventionniste
 - 13.2 Demande de M. Deulceux, compagnie média
 - 13.3 Mise à feu Sainte-Marie-de-Blandford
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020

**RÉSOLUTION # 2020-11-196
adoption du procès-verbal – séance du 16 septembre 2020**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Adrien Pellerin

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2020 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

1. Prépublication à la Gazette officielle du projet de règlement sur l'utilisation d'un feu vert clignotant.

M. Daniel Béliveau recommande que des félicitations officielles soient faites pour la participation des services incendie de la ville de Bécancour et de la MRC de Bécancour sur le projet des feux verts clignotants.

7. FINANCES – SSIRMRCB

7.1 Liste des encaissements et déboursés

Les encaissements pour la période du 10 septembre au 28 octobre 2020 s'élèvent à 281 017 \$ (TPS-TVQ, quotes-parts, travaux municipaux, vêtements pompiers, facturation feu de véhicule). Les déboursés pour la même période s'élèvent à 154 341 \$ (salaires, téléphone, DAS, location pagettes, location casernes, essence, entretien et réparation camions, frais de déplacement, achats de pièces, papeterie, repas pompiers, équipement bureau, facturation MRC, REER, entraide, vêtements, congrès ACSIQ, évaluation potentielle, bonbons Halloween).

8. RAPPORT DU PRÉVENTIONNISTE

8.1 Évacuation des écoles

Sur recommandation du ministère de la Sécurité publique, les activités d'évacuation des écoles seront adaptées avec les mesures sanitaires. Un partenariat a été fait avec la MRC de Lotbinière pour faire une capsule vidéo. La présentation des consignes se fera une classe à la fois et chaque classe évacuera à la suite du visionnement afin de respecter les « bulles » classes.

8.2 Suivi pour la collecte de fonds pour les Grands Brulés

La collecte dans les rues a été annulée sur recommandation de la Fondation des Grands Brulés. Une collecte virtuelle sera lancée par la Fondation pour cette année. Il y a eu de bonnes idées de la part de nos pompiers, mais difficiles à mettre en place avec les mesures sanitaires. M. Lemieux dit que l'an prochain les efforts seront doublés pour faire de cette campagne un succès.

9. RAPPORT DU DIRECTEUR PAR INTÉRIM

9.1 Suivi des interventions

Les interventions du 10 septembre au 28 octobre sont présentées. Le service incendie a répondu à 8 interventions.

Le SSIRMRCB a répondu à un appel pour un feu de bâtiment agricole à Saint-Sylvère le 21 octobre dernier. Le déploiement avec l'entraide a été très efficace et a permis de sauver le 2^e bâtiment situé à côté. Le camion DRAGO a été utilisé en déblaiement et il a été fort utile, car cela permet de sauver plusieurs heures de travail de « bras » de pompier en déblaiement et du temps de pelle mécanique.

Le DRAGO a également fait un beau travail sur un feu de véhicule. Temps d'extinction extrêmement rapide avec seulement 2 pompiers.

Une intervention a été faite sur un amoncellement de boue servant à fertiliser les champs. Le ministère de l'Environnement et la compagnie ont été contactés et ils ont expliqué la réaction chimique. M. Mario Lyonnais se questionne à savoir s'il est pertinent de facturer la compagnie. M. Sébastien Demers fournit les explications relatives à la situation et on ne peut facturer ce type d'intervention.

9.2 Balance à payer pour le mandat de diagnostic organisationnel

Une somme de 8 900 \$ reste à déboursier pour le dépôt final du rapport du mandat de diagnostic organisationnel.

**RÉSOLUTION # 2020-11-197
paiement du dernier montant et présentation des conclusions
du mandat de diagnostic organisationnel (volet 1) du SSIRMRCB**

CONSIDÉRANT QUE les conclusions du diagnostic organisationnel (volet 1) du SSIRMRCB doivent être présentées aux maires;

CONSIDÉRANT QU'il reste un montant de 8 900 \$ à verser à la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

CONSIDÉRANT QUE la rencontre pourrait se faire en décembre 2020;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le montant de 8 900 \$ soit versé à la Firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton dès que la présentation des conclusions du mandat de diagnostic organisationnel est faite lors d'une rencontre de travail des maires du SSIRMRCB en décembre 2020.

ADOPTÉE

9.3 Autorisation pour le prolongement de l'entente pour le camion DRAGO

L'entente initiale prenait fin le 3 novembre. Prolongation possible de 3 mois soit : novembre-décembre et janvier. Une nouvelle entente devra être signée si le conseil est d'accord pour la prolongation.

**RÉSOLUTION # 2020-11-198
prolongement de l'entente de prêt du camion DRAGO**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie offre au SSIRMRCB de prolonger de 3 mois l'entente de prêt sans frais du camion DRAGO;

CONSIDÉRANT QUE le camion de Sainte-Sophie-de-Lévrard (# 210) doit être repositionné, car il est du côté du garage municipal et que la municipalité a besoin de l'emplacement pour les camions de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent accepte par la résolution # 2020-11-223 de mettre le camion à la caserne de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, et ce, sans frais pour une période 3 mois;

CONSIDÉRANT QUE si la période excède 3 mois, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent demande de réévaluer la situation;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS D'autoriser M. Daniel Béliveau à signer le prolongement de l'entente pour une période de 3 mois et que le camion # 210 soit à la caserne de Deschaillons-sur-Saint-Laurent sans frais de location.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE si la période excède 3 mois, une réévaluation soit faite de la part de la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

ADOPTÉE

9.4 Communication radio

Suite à l'évaluation des besoins pour la communication, le devis qui pourrait être fait demandera le matériel suivant :

- 48 radios portatives
- 7 radios de camions ou mobiles
- 12 installations de haut-parleurs pour véhicule
- 4 microécouteurs pour radios portatives actuels
- 6 casques d'écoute pour les opérateurs de pompe
- 1 répéteur et quincaille
- Logiciel de programmation et câbles
- Liens informatiques
- Quincaillerie de communication
- Programmation de l'ensemble des radios
- Possibilité de vendre les radios actuelles du SSIRMRCB

**RÉSOLUTION # 2020-11-199
autorisation pour aller en appel d'offres pour achat de matériel de communication**

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des moyens de communication radio sur le territoire desservi par le SSIRMRCB a été faite en collaboration avec les officiers;

CONSIDÉRANT QUE les cartes de couvertures pour un système de communication numérique démontrent clairement l'augmentation de l'efficacité par rapport à la technologie analogique;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offre pour migrer le système de communication vers le mode numérique sera préparé;

CONSIDÉRANT QUE si les conditions le permettent le contrat pourra être donné de gré à gré;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

d'autoriser M. Sébastien Demers à rédiger un appel d'offre pour remplacer le système de communication du SSIRMRCB afin de passer à la technologie numérique et que les résultats soient présentés au conseil des maires du 25 novembre prochain.

ADOPTÉE

9.5 Formation Ferme Médic

Offre de formation théorique pour sauvetage en milieu agricole. La formation pourrait être donnée à un maximum de 60 pompiers. Une partie de la formation est admissible aux subventions du MSP en volet 3.

Description	Prix avant taxes
Coût de la formation	12 746 \$
Remboursement volet 3 estimé	(6 494 \$)
Frais de formation et frais d'inscription	
Total	6 252 \$
Budget 2020 pour formation ponctuelle	
Salaire 5 000 \$	9 000 \$
Honoraires formateur 3 000 \$	
Déplacements 1 000 \$	

**RÉSOLUTION # 2020-11-200
formation théorique pour sauvetage en milieu agricole**

CONSIDÉRANT QU'une formation théorique pour sauvetage en milieu agricole est pertinente pour les pompiers du SSIRMRCB;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est reconnue par l'école nationale des pompiers du Québec;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont prévues au budget pour une formation ponctuelle;

CONSIDÉRANT QUE 60 pompiers pourraient suivre cette formation;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILÉS À VOTER d'autoriser la formation théorique Ferme Médic pour 60 pompiers.

ADOPTÉE

9.6 Liste d'achat équipements divers

Description	Quantité	Prix	Total avant taxes
Vêtements, accessoires			
Sacs de transport pour habit de combat	4	58.75	235.00
Gants	12	117.50	1 410.00
Bottes	3	139.50	418.50
Dossards	13	65.00	845.00
Outillage incendie			
Clé de borne	1	97.25	97.25
Gaffe à poignée 10 pieds	1	130.25	130.25
Raquettes	3	150.00	450.00
Raccord	1	350.00	350.00
Outillage (immobilisation)			
Habits de combat	9	1 800.00	16 200.00
Casques	9	285.00	2 565.00
Cylindres aluminium usagés	20	125.00	2 500.00
Équipement bureau (immobilisation)			
Micro-casque	2	340.00	680.00
Total des achats			25 881.00

**RÉSOLUTION #2020-11-201
autorisation d'achat d'équipement incendie**

CONSIDÉRANT les explications reçues;

CONSIDÉRANT QUE la liste d'achat des équipements à acquérir pour le SSIRMRCB totalise 25 881 \$ avant les taxes;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (Service Incendie)**

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER d'accepter la dépense de 25 881 \$ plus les taxes pour les équipements du SSIRMRCB.

ADOPTÉE

10. MUNICIPALITÉ DE MANSEAU – TOUR DE COMMUNICATION

M. Guy St-Pierre fait un retour sur l'historique de la tour de communication installée à Manseau avant la régionalisation de 2008 et pour laquelle la municipalité n'a jamais reçu de montant de location ou autre. Un citoyen de Sainte-Sophie-de-Lévrard reçoit des frais de location de 600 \$ par année pour la location de son silo. La municipalité de Manseau demande une rétroaction de 5 000 \$ pour les frais depuis 2008. La demande a été faite par résolution # 2020-11-02 5081.

**RÉSOLUTION # 2020-11-202
location et rétroaction pour la tour de communication à Manseau**

CONSIDÉRANT QUE la tour de communication de la municipalité de Manseau n'a jamais fait l'objet de bail ou de location par le SSIRMRCB;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Manseau demande de signer un bail pour la location de la tour située sur le terrain du bureau municipal de cette dernière ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande un montant de 5 000 \$ en 1 seul versement pour la rétroaction de 2008 à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE les conditions du bail seront les mêmes qu'avec le citoyen de Sainte-Sophie-de-Lévrard pour la location de son silo, soit 600 \$ par année et que la date de renouvellement soit la même afin d'arrimer tous les baux ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la MRC de Bécancour signe un bail avec la municipalité de Manseau pour la location de la tour située sur le terrain du bureau municipal pour un montant de 600 \$ par année aux mêmes conditions que le bail de location de silo avec un citoyen de Sainte-Sophie de Lévrard.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UN montant forfaitaire de 5 000 \$ soit versé à la municipalité de Manseau en rétroaction depuis 2008.

ADOPTÉE

11. SÉCURITÉ CIVILE

11.1 Suivi du dossier

M. Demers explique qu'il reste 2 formations à venir en sécurité civile soit :

- ouverture d'un CCMU (3 heures) pour les membres de l'OMSC (directions générales, coordonnateurs et substituts, service incendie et communication)
- simulation de table (5 heures) pour les membres de l'OMSC (directions générales, coordonnateurs et substituts, service incendie et communication) et les travaux publics.

La prochaine rencontre du comité de sécurité civile est prévue le 11 novembre 2020.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1 Annulation de la soirée reconnaissance

La reconnaissance des pompiers sera soulignée différemment cette année en raison des mesures sanitaires. Des parutions dans les médias sociaux et les journaux municipaux seront faites.

**RÉSOLUTION # 2020-11-203
communiqué de la MRC pour la reconnaissance des pompiers du SSIRMRCB**

CONSIDÉRANT les mesures sanitaires en place et l'impossibilité de souligner le travail des pompiers selon leurs années de travail;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE la MRC prépare un communiqué officiel pour reconnaître les années de travail des pompiers du SSIRMRCB.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**

12.2 Reconnaissance DEP

**RÉSOLUTION # 2020-11-204
montant forfaitaire pour le DEP en incendie pour 1 pompier du SSIRMRCB**

CONSIDÉRANT QUE M. François Tousignant a terminé le DEP en incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le DEP donne la formation de P1 et la spécialisation autopompe et que le SSIRMRCB n'aura pas à payer cette formation;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Eric Dupont

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS HABILES À VOTER QUE le SSIRMRCB verse un montant forfaitaire de 1 000 \$ à M. François Tousignant qui a terminé le DEP en incendie.

ADOPTÉE

13. AFFAIRES NOUVELLES

13.1 Rémunération préventionniste

M. Béliveau explique que le salaire de M. Guy Lemieux n'a pas été ajusté suite à la mention succès de l'AEC en prévention incendie qui s'est terminée en janvier 2020. Les conclusions du mandat de diagnostic organisationnel étant reportées, l'ajustement de l'échelon a également été reporté.

**RÉSOLUTION #2020-11-205
autorisation de discussion pour ajustement de salaire pour le poste de prévention des incendies du SSIRMRCB**

CONSIDÉRANT QUE M. Guy Lemieux a réussi son AEC en prévention incendie le 5 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération de M. Lemieux ne tient pas compte de sa formation complétée ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir le positionnement de M. Lemieux dans l'échelle salariale ;

SUR PROPOSITION DE Madame Julie Pressé

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que M. Daniel Béliveau soit autorisé à ajuster le salaire de M. Guy Lemieux selon les compétences, le marché du travail et que l'ajustement soit rétroactif à la date de réussite de l'AEC en prévention incendie.

ADOPTÉE

13.2 Demande de M. Deulceux, compagnie média

M. Deulceux de la compagnie Éditions Média Plus est mandaté pour faire un bottin pour la Sûreté du Québec et demande l'appui de la MRC de Bécancour pour lui fournir une lettre d'introduction qui stipule que la MRC de Bécancour approuve ce projet. Après discussions, il n'y aura pas d'appui de la part de la MRC à cette compagnie.

13.3 Mise à feu Sainte-Marie-de-Blandford

Madame Ginette Deshaies aimerait avoir un suivi pour une demande de mise à feu qui a été faite pour une maison vétuste. M. Demers va faire quelques vérifications et il fera un retour à Madame Deshaies.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2020-11-206
levée ou ajournement de la séance**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Bélisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (21h00).

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour (*Service Incendie*)**